

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le six octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 H 30, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : trente trois**

**ETAIENT PRESENTS** : M. LIMOUSIN, Maire, M. BOUILLARD, Mme MACCHI, Mme MADELEINE, Mme MASSIASSE, M. DEMISSY, Mme PLANTEY, M. MONTAGNIER, Adjoints, Mme VICINI-CARGNINO, Mme FERRER, M. PORTELA, Mme QUILLÉ-JACQUEMOT, M. LUPERINI, Mme CHARRY, M. BOURMEL, Mme VIVIANI, M. CHAREYRE, Mme ANDRE, M. RIOUSSET, Mme BOURGUES, M. GUYOMARD, Mme VINCENT, M. LE MARREC, Mme LAUPIES, M. GIMENEZ, Mme BERTRAND-MARTINEZ, M. DESEUR, Mme SABATINI, M. BERNARD, Mme AMAR, Mme HEBRARD, conseillers municipaux

#### **CONSEILLERS ABSENTS AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :**

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
CORREARD Guy	MASSIASSE Corinne	29 septembre 2014
OUVRARD Max	PLANTEY Aude	29 septembre 2014

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Aude PLANTEY, adjointe au Maire

---

Le compte rendu du conseil municipal en date du 08 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

#### **Sur le rapport de Monsieur le Maire**

##### **Compte-rendu de délégation**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte de l'usage de la délégation qui lui a été consentie par délibération du Conseil Municipal n°238/2014 du 23 avril 2014, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, soit depuis le 08 septembre 2014, à savoir :

##### **- décision n°471/20014 du 11 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 18 juillet 2014)**

Prestation de service d'assistance au maître d'ouvrage passée avec le CAUE à Marseille, afin d'assurer une mission de conseil d'architecture en vue de définir une pré programmation de la transformation de l'ancienne Gendarmerie, bd Gambetta, en équipement public multiservices, moyennant une rémunération de 14 680 € net (non soumis à TVA).

##### **- décision n°472/20014 du 16 juillet 2004 (transmise au contrôle de légalité le 18 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec le « conseil syndical de la copropriété des Ferrages du Cours » pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle du centre socio culturel, le 22 juillet 2014, afin d'y organiser une réunion.

##### **- décision n°482/2014 du 21 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Désignation de Maître Jérôme ORTSCHIEDT, avocat à Paris, afin de défendre les intérêts de la commune dans la requête introduite par les consorts MOURRET devant la cour de cassation.

**- décision n°483/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Ambition et Réflexion pour Tarascon » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des réunions d'informations avec les adhérents.

**- décision n°484/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Artisanat Club » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des activités manuelles et ludiques.

**- décision n°485/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Bleu Citron » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser un atelier de danse moderne et de chant.

**- décision n°486/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Club de Bridge » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des rencontres ludiques et conviviales.

**- décision n°487/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec « Muratti Adventures » à Saint Rémy de Provence, afin d'assurer une formation en Roller Skating, destinée aux éducateurs sportifs de la ville, moyennant une somme de 660 € TTC.

**- décision n°488/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Philatélie et multi-collections » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des réunions sur la philatélie.

**- décision n°489/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Club Pyramide Lou Tarascaire » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des rencontres conviviales et ludiques.

**- décision n°490/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec le « Conseil syndical de la copropriété des Ferrages du Cours » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des réunions.

**- décision n°491/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Country Tarasconnaise » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des initiations de danses country.

**- décision n°492/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Les Didascalies » la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des cours de Théâtre.

**- décision n°493/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Entraide Solidarité 13 » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015, afin d'y organiser des rencontres conviviales et ludiques.

**- décision n°494/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Escolo de la Tarasco » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des ateliers.

**- décision n°495/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Espoir et Avenir » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des réunions d'informations.

**- décision n°496/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « La Cour du Roy René » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des ateliers.

**- décision n°497/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « La Souco Tarascounenco » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des cours de danses et musiques folkloriques.

**- décision n°498/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Les Amis du Vieux Tarascon » pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local municipal au centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des réunions d'informations, des expositions, conférences.

**- décision n°499/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Médiévalys » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des cours de danses médiévales.

**- décision n°500/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Ordre du Croissant » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des répétitions.

**- décision n°501/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Parti Ouvrier Indépendant » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des réunions d'informations avec les adhérents.

**- décision n°502/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Photoclub des 2 rives » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des réunions.

**- décision n°503/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Questions pour un Champion » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des rencontres conviviales et ludiques.

**- décision n°504/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « La Ribambello de Tartarin » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des ateliers de danses et musiques folkloriques.

**- décision n°505/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Le Secours Populaire Français » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des permanences et distribution de colis.

**- décision n°506/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Le Temps des Loisirs » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des cours de gym douce.

**- décision n°507/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Les Voix Provençales » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des ateliers de chant.

**- décision n°508/2014 du 22 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Wild Style » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des initiations aux danses urbaines.

**- décision n°509/2014 du 29 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 1<sup>er</sup> août 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Football Club Tarasconnais » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Maison des Sports, les lundis, du 29 septembre 2014 au 29 juin 2015, afin d'y organiser des réunions de commissions de jeunes. (Cette décision annule et remplace la décision n°371/2014 : changement de jour).

**- décision n°510/2014 du 29 juillet 2014 (transmise au contrôle de légalité le 1<sup>er</sup> août 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Collectif Saint Nicolas » pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bâtiment communal sis 31 boulevard Gambetta, afin de permettre à l'association d'accueillir des sans-abris. Le contrat est conclu pour un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2014, renouvelable par tacite reconduction d'année et année.

**- décision n°511/2014 du 1<sup>er</sup> août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 05 août 2014)**

Passation d'une convention avec « Institut National du Patrimoine » à Paris, afin d'assurer une formation destinée à l'attaché de conservation du patrimoine, moyennant la somme de 927,50 € TTC.

**- décision n°512/2014 du 1<sup>er</sup> août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 05 août 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Al Sur » afin d'assurer des séances de danse « zumba » aux adhérents du pôle jeunesse, secteur adolescents, les 3, 10 et 17 octobre 2014, moyennant la somme de 131,25 € TTC.

**- décision n°513/2014 du 1<sup>er</sup> août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 05 août 2014)**

Passation d'une convention avec le « centre de formation continue de la CCI du Pays d'Arles » afin d'assurer une formation de remise à niveau en français et mathématique à une ATSEM, moyennant la somme de 768 € TTC.

**- décision n°514/2014 du 1<sup>er</sup> août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 05 août 2014)**

Désignation de Maître René-Pierre CLAUZADE, avocat à Marseille, afin de défendre les intérêts de la commune dans la requête présentée par M. et Mme AGNEL devant le Tribunal Administratif de Marseille, en vue de l'annulation de la procédure de déclaration du projet PREMALIS.

**- décision n°515/20144 du 04 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 05 août 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Les chiffres et les lettres » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2014, afin d'y organiser des rencontres ludiques et conviviales.

**- décision n°516/2014 du 04 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 05 août 2014)**

Désignation de Maître René-Pierre CLAUZADE, avocat à Marseille, afin de défendre les intérêts de la commune, dans les requêtes de mise en cause de la commune de Tarascon lors des inondations 2003.

**- décision n°517/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 19 août 2014)**

Passation d'un contrat avec l'association « Couleurs Rythmiques » à Châteaurenard, afin d'organiser une animation musicale le 13 septembre 2014, dans le cadre du Forum des Associations, moyennant une somme de 600 € TTC.

**- décision n°518/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 19 août 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Ballades en Prose » afin d'organiser une initiation au Théâtre en faveur du secteur adolescents du Pôle Jeunesse, les 30 septembre, 07 et 14 octobre 2014, moyennant la somme de 120 € TTC.

**- décision n°519/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 19 août 2014)**

Passation d'une convention avec la société « SODIE – conseil en ressources humaines » à Paris, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser et animer une antenne emploi pour la société Conserves de France.

**- décision n°520/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 19 août 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Guitarasc » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser une initiation à la musique. Cependant, une participation aux frais de gestion, fonctionnement et entretien sera demandée.

**- décision n°521/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 18 août 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Grossomodo » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du centre socio culturel, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 juin 2015, afin d'y organiser des séances de relaxation. Cependant, une participation aux frais de gestion, fonctionnement et entretien sera demandée.

**- décision n°522/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 19 août 2014)**

Passation d'une convention avec la société « Delta Sud Insertion » pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle du centre socio culturel, le 28 août 2014, afin d'y organiser une réunion d'information.

**- décision n°523/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 19 août 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Les Chasseurs Tarasconnais » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Richelieu, le 29 août 2014, afin d'y organiser une réunion d'information.

**- décision n°524/20144 du 21 août 2014**

Autorisation d'occupation du domaine public, place du Colonel Berrurier, donnée à M. Stéphane BOILEAU à Bellegarde, afin d'y implanter un manège enfantin, moyennant une somme forfaitaire de 60 € TTC par mois.

**- décision n°525/20144 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 19 août 2014)**

Passation d'un marché avec la « Sté DELAGRAVE » à Marne la Vallée, pour l'acquisition de mobilier et équipement scolaires (lot 1), moyennant les montants suivants :

- Tranche ferme : 5 052,80 € HT (6 063,36 € TTC)
- Tranche conditionnelle : 2 816,19 € HT (3 379,43 € TTC)

**- décision n°526/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 19 août 2014)**

Passation d'une convention avec « Amicale des anciens de la garnison de Tarascon » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Provence, le 14 septembre 2014, afin d'y organiser une réunion.

**- décision n°527/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 19 août 2014)**

Passation d'une convention avec l'agence « Saint André Immobilier » au Pontet, pour la mise à disposition d'une salle du centre socio culturel, le 08 septembre 2014, afin d'organiser une assemblée générale des copropriétaires du bâtiment Ferrages du Cours, moyennant une somme de 120 € TTC.

**- décision n°528/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 02 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Tennis de Table Tarasconnais » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Maison des Sports, le 08 septembre 2014, afin d'y organiser une réunion.

**- décision n°529/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 02 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Aïkido Club Tarascon-Beaucaire » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Maison des Sports, le 15 septembre 2014, afin d'y organiser une assemblée générale.

**- décision n°530/2014 du 18 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 02 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec « l'association sportive des Catalans de Tarascon » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Maison des Sports, le 31 août 2014, afin d'y organiser un repas après match.

**- décision n°531/2014 du 20 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 22 août 2014)**

Passation d'un contrat d'animation dans le cadre de la manifestation « Tarascon la Médiévale 2014 », avec l'association « La Souco Tarascounenco », pour un montant de 500 € TTC, à la place de l'association « Médiévalys ». Cette décision annule et remplace la décision n°708/2013.

**- décision n°532/2014 du 26 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 02 septembre 2014)**

Passation d'un marché avec la « Sté MANUTAN » à Niort, pour l'acquisition d'équipement audiovisuel et électronique (lot 2) et de jeux d'extérieur (lot 3) relatif au mobilier et équipement scolaire, moyennant les montants suivants :

- Lot 2 : 2 518,51 €HT (3 022,21 € TTC)
- Lot 3 : 971,86 €HT (1 166,23 € TTC)

**- décision n°533/2014 du 27 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 02 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Gym Flip Tarascon-Beaucaire » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Maison des Sports, le 19 septembre 2014, afin d'y organiser une assemblée générale.

**- décision n°534/2014 du 27 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 02 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec la « Compagnie de Gendarmerie d'Arles » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Provence, les 25 septembre et 11 décembre 2014, afin d'y organiser des réunions d'officier de police judiciaire.

**- décision n°535/2014 du 27 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 02 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec « Conservatoire de musique du Pays d'Arles ACCM » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle du Panoramique, le 27 septembre 2014, afin d'organiser le festival « musiques en ballade ».

**- décision n°536/2014 du 27 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 02 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Fadadecuba » pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle du centre socio culturel, le 20 septembre 2014, afin d'y organiser une soirée.

**- décision n°537/2014 du 27 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 02 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Questions pour une champion » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Provence, le 27 septembre 2014, afin d'y organiser un tournoi national.

**- décision n°538/2014 du 27 août 2014 (transmise au contrôle de légalité le 02 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Donneurs de Sang » pour la mise à disposition à titre gratuit, de la salle Richelieu, le 13 septembre 2014, afin d'y organiser une réunion du conseil d'administration.

**- décision n°539/2014 du 28 septembre 2014 (transmise au contrôle de légalité le 09 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec le « Centre de Secours de Tarascon » pour la mise à disposition, à titre gratuit, du complexe René Cassin, le 06 septembre 2014, afin d'y organiser une matinée pré sélection pour les aspirants SPV.

**- décision n°540/2014 du 04 septembre 2014 (transmise au contrôle de légalité le 12 septembre 2014)**

Passation d'une convention avec l'association « Di Nistoun » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Malraux, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, du 22 septembre 2014 au 26 juin 2015, afin d'y organiser un accompagnement scolaire dans le cadre du contrat d'accompagnement à la scolarité.

---

**Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil Municipal**

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement ci-annexé fixe les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-8 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE ABSOLUE** (25 Pour – 8 contre)

**- APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.

---

**Sur le rapport de Monsieur BOUILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint**

**Association Football Club Tarasconnais subvention exceptionnelle**

Par courrier en date du 10 septembre 2014 le Président du Football Club Tarasconnais informe la commune de Tarascon de ses difficultés financières, malgré le versement d'une subvention communale de 65 000 Euros (délibération n° 478 du 28 avril 2014).

Le Président du Football club rappelle que l'origine des difficultés financières subies est antérieure à sa prise de fonction et que la résorption de la dette doit s'achever fin 2015.

Cette association est consciente des contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités territoriales, notamment par leur mise à contribution pour la diminution des déficits publics. Mais elle souligne également l'importance de pérenniser une offre sportive et sociale forte.

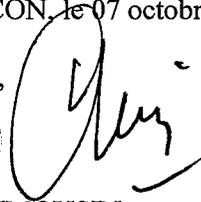
Le Président du FCT s'engage donc, en contrepartie du versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 Euros, à résorber les déficits par la poursuite de la révision structurelle du club et à diminuer à due concurrence sa demande de subvention en 2015.

Aussi, au vu des motifs exposés ci-dessus, compte tenu de l'importance des missions, actions et rôle social remplis par l'association sur la commune, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 Euros, afin qu'elle puisse poursuivre ses missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE ABSOLUE** (25 Pour – 8 abstentions)

- **APPROUVE** le versement à l'association Football Club Tarasconnais d'une subvention exceptionnelle de 10 000 Euros. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget de la commune.

TARASCON, le 07 octobre 2014.

 Le Maire,  
  
Lucien LIMOUSIN.